

GLOBAL Auditing & Advising

Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

**INSTITUT DE COOPERATION
UNIVERSITAIRE - ICU
2021**

(MAI 2025)

Quality is our
guarantee...
Perfection is our goal

SOMMAIRE

- Rapport Général
- Rapport Spécial
- Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2021

**Monsieur le président de l'Institut de Coopération Universitaire – ICU
Tunis**

RAPPORT GENERAL
SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Monsieur ;

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission du commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre association par PV en date du 21 novembre 2024, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**Institut de Coopération Universitaire – ICU**, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021 faisant sortir un total bilan de 940 287 DT, l'état de résultat pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 dégageant un résultat déficitaire s'élevant à 1 043 966 DT.

Les états financiers, annexés aux pages **6** et suivantes du présent rapport, ont été arrêtés par le bureau exécutif de l'association. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

À notre avis, et sous réserve du point (1) exprimé dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

II. Fondement de l'opinion avec réserve

A. Opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec la réserve suivante :

- 1- L'association n'a pas tenu de comptabilité avant 2021 bien qu'elle existe juridiquement depuis 2016. Ainsi, les états financiers de 2021 n'ont pas présentés d'une manière comparative la situation de 2020.

B. Observation

Sans mettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- 1- L'association a procédé à la déclaration des fonds reçus de l'étranger tardivement au secrétariat général de la présidence du gouvernement.

III. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au bureau exécutif. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

A cet effet, Nous n'avons rien à signaler à l'égard du rapport de gestion.

IV. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le bureau exécutif est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au bureau exécutif de surveiller le processus d'information financière de l'association.

V. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives

lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

VI. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission d'audit financier, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Nous avons constaté que l'association n'a pas établi des assemblées pour l'approbation des états financiers antérieurs étant donné que l'association ne détient pas de comptabilité.

D'autant plus, nous avons constaté que l'association ne tient pas les registres légaux prévu pour les associations.

Global Auditing & Advising
Hafedh ZRIBI
Expert Comptable

Tunis, le 30 Mai 2025



**Monsieur le président de l'Institut de Coopération Universitaire – ICU
Tunis**

RAPPORT SPECIAL

Monsieur ;

Nous n'étions informés d'aucunes autres opérations intervenues entre l'association et ses membres du bureau exécutif.



**Global Auditing & Advising
Hafedh ZRIBI
Expert-Comptable**

Tunis, le 30 Mai 2025

**INSTITUT DE COOPERATION
UNIVERSITAIRE - ICU
MF : 1469659W/P/N/000**

**ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021**

SOMMAIRE

- Bilan arrêté au 31 décembre 2021- Actifs
- Bilan arrêté au 31 décembre 2021 - Passifs & Actifs Net
- Etat de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Etat de flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Notes aux états financiers

**ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTES AU 31 DÉCEMBRE 2021**

INSTITUT DE COOPERATION UNIVERSITAIRE

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2021
(En dinars tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Liquidités et équivalents de liquidités	3.1	732 078	
Placements et autres actifs financiers			
Autres actifs courants			
Créances et comptes rattachés			
Moins : provisions		0	
Stocks de fournitures et autres approvisionnements			
Moins : provisions		0	
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		732 078	
Autres actifs non courants			
Immobilisations financières			
Moins : amortissements		0	
Immobilisations corporelles		261 002	
Moins : amortissements		<52 793>	
	3.2	208 209	
Immobilisations incorporelles			
Moins : amortissements		0	
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		208 209	
TOTAL DES ACTIFS		940 287	

INSTITUT DE COOPERATION UNIVERSITAIRE
BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2021

(En dinars tunisiens)

PASSIFS ET ACTIFS NETS	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Concours bancaires et autres passifs financiers			
Autres passifs courants		24 118	
Fournisseurs et comptes rattachés	4.1	13 760	
Provisions			
Apports reportés			
Autres passifs non courants			
Emprunts			
TOTAL DES PASSIFS		37 878	
Dotations		1 946 376	
Apports affectés à des immobilisations			
Subventions d'investissement			
Autres actifs nets			
Réserves			
Excédents ou Déficits reportés			
Excédent ou Déficit de l'exercice		<1 043 966>	
TOTAL DES ACTIFS NETS		902 410	
TOTAL DES PASSIFS ET ACTIFS NETS		940 287	

INSTITUT DE COOPERATION UNIVERSITAIRE

ETAT DE RESULTAT POUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

(En dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<u>PRODUITS</u>			
Cotisation des adhérents			
Revenus des activités et manifestations			
Subventions de fonctionnement		473 566	
Apports non monétaires			
Produits des placements			
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice			
Autres gains		3 138	
Total des produits		476 704	
<u>CHARGES</u>			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements		169 729	
Charges de personnel		215 881	
Dotations aux amortissements et aux provisionnements		39 424	
Autres charges courantes		1 051 422	
Charges financières nettes		44 214	
Autres pertes			
Résultat des activités ordinaires avant impôt		1 520 671	
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		<1 043 966>	

	31/12/2021	31/12/2020
<u>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</u>		
Encaissement des cotisations des adhérents		
Encaissement des revenus des activités et manifestations		
Encaissement des subventions de fonctionnement	473 566	
Encaissement d'autres revenus et apports	3 138	
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	<1 183 274>	
Décaissement des rémunérations versées au personnel	<215 881>	
Autres Décaissement des activités courantes	<44 214>	
<u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes</u>	<966 665>	
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		<261 002>
Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		
<u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</u>	<261 002>	
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de Financement</u>		
-		
Encaissement des dotations	1 959 745	
Encaissement des subventions d'investissement		
Encaissement des apports affectés à des immobilisations		
Encaissement provenant des emprunts		
Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)		
<u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</u>	1 959 745	
Variation de trésorerie	732 078	
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	-	
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	732 078	
Variation de trésorerie	732 078	

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

1 - PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'institut de coopération universitaire a été créé en 2016 sous la forme d'une association.

2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie présentés selon les modèles autorisés, du tableau des soldes intermédiaires de gestion ainsi que des notes aux états financiers. Le bilan est composé de l'actif, du passif et des capitaux propres.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par L'association pour l'élaboration de ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 sont les suivants :

2.1 - Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

Logiciels	33%
Equipement de bureau	20%
Agencements et aménagements	15%
Matériel informatique	33%

2.2 - Les produits:

Pour la constatation de ses produits, la société a retenu les revenus provenant de son exploitation normale.

2.3 - Les charges:

La comptabilisation des charges est effectuée en respect des conventions comptables dont notamment la convention de rattachement des charges aux produits et la convention de prudence.

2.4 - Unité monétaire:

Les états financiers sont établis en dinars tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangères ont été convertis au cours de clôture et les gains et pertes de change ont été imputées directement aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n°15.

3 - ACTIFS

3.1 - Liquidités et équivalents de liquidités:

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Comptes bancaires	732 008	
Caisse	70	
Total Net	732 078	

3.2 - Immobilisations corporelles :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Matériel de transport	240 371	
Equipement de bureau	3 589	
Matériels informatiques	17 042	
Total Brut	261 002	
Amortissement	<52 793>	
Total Net	208 209	

4- PASSIFS ET ACTIFS NETS

4.1 - Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Fournisseurs et comptes rattachés	13 760	
	13 760	